



PROVINCE DE QUÉBEC
MRD DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN sd

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées de la susdite municipalité,

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une session du conseil qui se tiendra à **19h30 le 10 septembre 2018**, à la salle du conseil au 290 rue Principale, Saint-Romain, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure concernant :

Le lot portant le numéro 3 189 014, situé 300 rue Principale à Saint-Romain, propriété de Succession Huguette Arguin et vendue.

Cette demande a pour but de :

Permettre de régulariser une situation dérogatoire.

Le garage du 300 rue Principale, bâti avec fenêtre sur le voisin depuis de très nombreuses années, est à moins de 2 mètres de la limite de terrain latérale. Le règlement de zonage 2012-257 stipule que la marge latérale d'un bâtiment accessoire doit être d'un minimum de 2 mètres s'il y a une ouverture (porte ou fenêtre).

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toute personne intéressée qui désire s'exprimer relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Saint-Romain, ce 28^{ème} jour du mois d'août 2018.

Jacinthe Maher
Directrice générale / secrétaire-trésorière